

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/013398**
n°de gestion : **1989B02303**
n°SIREN : **351 497 649 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/06/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

MAZARS société anonyme à conseil d'administration

131 boulevard de Stalingrad "Le Prémium" 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

extrait d'un procès-verbal d'assemblée générale mixte (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

« MAZARS »
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société Anonyme au capital de 1 886 008,53 Euros
Siège social : 131, Boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

351 497 649 RCS LYON

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 21 DECEMBRE 2006

L'an deux mille six,
Le vingt et un Décembre à douze heures,

Les actionnaires de la société « **MAZARS** » se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au siège social, sur convocation qui leur a été faite par lettre individuelle par le conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et qui a été signée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'assemblée procède à la composition de son bureau:

Monsieur Max DUMOULIN, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par :

- Monsieur Frédéric MAUREL
- Monsieur Olivier BIETRIX

qui sont les deux actionnaires présents et acceptant, possédant tant par eux-mêmes que comme mandataire, le plus grand nombre de voix.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Maître Pierre-Henry MICHAUD, Avocat.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, fait ressortir que l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Monsieur le Président constate que Monsieur Arnould BACOT, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée, à la disposition des actionnaires :